

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

La Nouvelle-Calédonie, île du Pacifique Sud, se trouve à environ 1 500 km de l'Australie. La ZEE de la Nouvelle-Calédonie est évaluée à 1,4 millions de km². La Nouvelle-Calédonie se compose de la **Grande-Terre**, des îles Loyauté et dépendances, de l'île des Pins, de l'archipel des Belep et des **Chesterfield**. La Grande-Terre est traversée du Nord au Sud par un massif montagneux, d'altitude modérée, plus proche de la côte Est que de la côte Ouest. C'est essentiellement sur la côte Ouest que se développent les **activités agricoles** ou d'élevage. Les **centres miniers** sont quant à eux répartis entre les deux côtes. La Grande-Terre est la région la plus développée de l'archipel néo-calédonien. Les îles Loyauté, situées à 150 km au nord-est de Nouméa, comprennent trois îles principales, Ouvéa, Lifou et Maré, et des très petites îles comme Tiga. Leur développement économique est principalement axé sur le **tourisme**, mais également sur des productions agricoles (vanille, avocat, santal...).

La disponibilité des ressources en eau est un enjeu important en Nouvelle-Calédonie et la ressource exploitée fait l'objet d'un suivi régulier. La **DAVAR** contrôle sur tout le territoire le niveau des rivières, le débit et le niveau des nappes d'eau douce, et recueille des données pluviométriques. Les îles Loyauté ne disposent pas de cours d'eau et ont une ressource en eau souterraine fragile et difficilement accessible.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un climat relativement tempéré. Les températures annuelles moyennes varient de 22°C à 25°C. Les précipitations annuelles sont en moyenne de 1 500 mm et l'insolation annuelle moyenne est de 2 300 heures. Ce climat permet au territoire de développer des activités agricoles ainsi que des sources d'énergie éolienne ou photovoltaïque. Il est toutefois soumis à des aléas climatiques (cyclones, épisodes de sécheresse, ...) qui interfèrent sur l'activité économique. La **biodiversité** et le patrimoine naturel de la Nouvelle-Calédonie sont des atouts qui favorisent par exemple le développement touristique et la pêche. Par ailleurs, sa situation géographique dans le Pacifique en fait un pôle important dans le réseau de transport maritime en Océanie, et favorise également l'exportation de ses produits.

La Nouvelle-Calédonie est découpée administrativement en trois provinces et 33 communes.

▶ **ZEE (Zone Économique Exclusive)**. Zone économique créée autour de la Nouvelle-Calédonie par décret du 3 février 1978. C'est la zone océanique de 200 milles marins, supérieure ou égale aux eaux territoriales (dont la taille varie de 12 à 200 milles marins ; sachant qu'un mille marin équivaut à 1 852 mètres). Elle couvre une étendue de 1 386 588 km². Sur cette zone, les États sont souverains dans le domaine économique, même s'ils ne peuvent s'opposer au "libre passage inoffensif des navires".

▶ **Grande-Terre**. De forme allongée d'environ 400 km de long sur 50 km de large, orientée nord-ouest / sud-est, elle couvre une superficie de 16 374 km² sur les 18 576 km² qui composent le territoire. C'est l'île la plus étendue et la plus peuplée de l'archipel. Elle est ceinturée par un **récif barrière**, qui délimite le lagon calédonien.

- **Récif barrière**. Récif de corail généralement linéaire, constituant une forme d'accumulation particulière, parallèle au rivage dont il est séparé par un lagon, comme c'est le cas également de la Grande Barrière australienne. La Grande Terre est entourée par une barrière de corail d'environ 1 600 km de long.
- **Lagon**. Étendue d'eau ne communiquant avec l'océan que par des passes. Le lagon de la Grande Terre s'étend sur près de 20 000 km² (dont environ 8 500 km² en province Sud), avec une profondeur moyenne de 25 m. Il est considéré comme le 2^e plus grand lagon du monde, après celui d'Australie.

▶ **Chesterfield**. Chapelet d'îlots bordant un immense plateau d'origine corallienne, qui se scinde en deux grandes zones : Chesterfield et Bellona. Situés à mi-distance entre la Grande-Terre et l'Australie, ils sont de ce fait peu fréquentés.

- ▶ **Activités agricoles**. Voir 16.
- ▶ **Centres miniers**. Voir 18.1
- ▶ **Tourisme**. Voir 23.
- ▶ **DAVAR**. Voir 16.3.
- ▶ **Biodiversité**. Voir 1.2.

SOURCES [1] L. Arréghini, P. Waniez, *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990 (Etat des lieux)*, La Documentation Française, ORSTOM, Reclus, 1993. [2] DAC. [3] IRD, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-Mer, 1981. [4] Décret n°95-454 du 25 avril 1995 portant création de la commune de Kouaoua en Nouvelle-Calédonie, JONC n°7065 du 9 mai 1995. [5] Arrêté n°588 du 5 mai 1995 redéfinissant les limites territoriales de la commune de Canala du fait de la création de la commune de Kouaoua, JONC n°7069 du 6 juin 1995. [6] DITT. [7] INSEE, *Code Officiel Géographique*, 13^e édition, 1999.

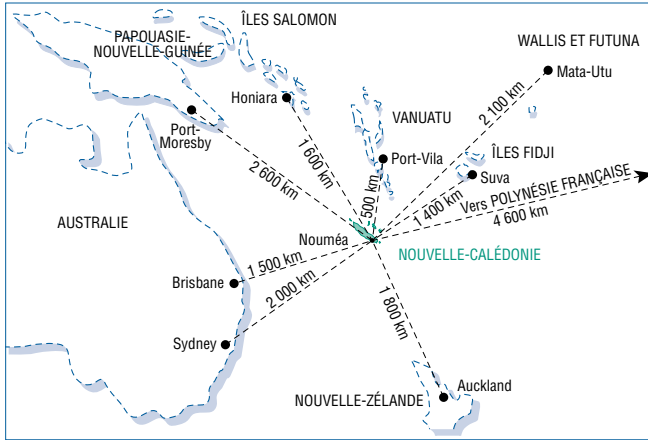
VOIR AUSSI

Météo France Nouvelle-Calédonie : www.meteo.nc

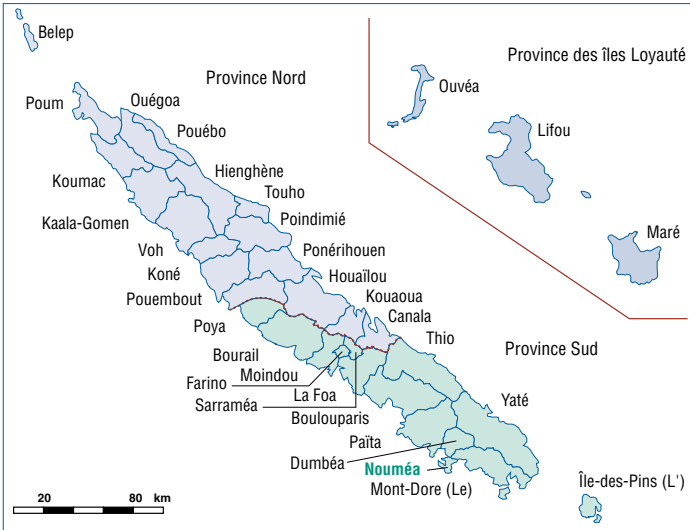
Ressource en eau : www.davar.gouv.nc et www.dimenc.gouv.nc

Portail de l'information géographique de la Nouvelle-Calédonie : www.geopre.nc

La Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique Sud [1 et 2]



Les communes de Nouvelle-Calédonie [3 à 5]



Superficie et point culminant des communes* de Nouvelle-Calédonie [6 et 7]

	Superficie	Altitude (a)		Superficie	Altitude (a)		Superficie	Altitude (a)
01 Belep	69,5	283	12 Koumac	550,0	823	23 Ponérihouen	707,3	1 330
02 Boulouparis	865,6	1 441	13 La Foa	464,0	1 058	24 Pouébo	202,8	1 406
03 Bourail	797,6	1 438	14 Lifou	1 207,1	104	25 Pouembout	674,3	1 134
04 Canala	438,7	1 098	15 Maré	641,7	138	26 Poum	469,4	412
05 Dumbéa	254,6	1 250	16 Moindou	321,9	1 098	27 Poya	845,8	1 508
06 Farino	48,0	701	17 Mont-Dore (Le)	643,0	825	28 Sarraméa	106,4	1 010
07 Hienghène	1 068,8	1 628	18 Nouméa	45,7	167	29 Thio	997,6	1 618
08 Houaïlou	940,6	1 444	19 Ouégoa	656,8	1 347	30 Touho	283,0	1 069
09 Île-des-Pins (L')	152,3	262	20 Ouvéa	132,1	46	31 Voh	804,9	1 122
10 Kaala-Gomen	718,2	1 090	21 Païta	699,7	1 618	32 Yaté	1 338,4	1 501
11 Koné	373,6	1 014	22 Poindimié	673,1	1 385	33 Kouaoua	383,0	1 058

* Le code utilisé pour chaque commune correspond aux 2 derniers chiffres du Code Officiel Géographique de l'INSEE (composé lui-même de 5 chiffres, dont les 3 premiers, "988", sont communs aux 33 communes). (a) Point culminant.

Unités : km², mètre

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

La Nouvelle-Calédonie fait partie des territoires les plus riches au monde en matière de **biodiversité**. Grâce à son histoire géologique (détachement du massif australien il y a 60 à 80 millions d'années environ) et aux péridotites (roches particulières qui ont recouvert une partie du territoire il y a 25 à 40 millions d'années), sa faune et sa flore ont évolué en état d'isolement, formant un patrimoine unique, riche et original.

Les principaux **écosystèmes** sont les récifs coralliens (six sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO), les zones humides (un site inscrit sur la convention RAMSAR), la **mangrove**, la **savane**, le **maquis minier**, la **forêt dense humide** et la **forêt sèche**. 80 % de la faune et de la flore sont **endémiques**, et des mesures existent pour essayer de les protéger du braconnage, du feu, des pollutions minières, chimiques et organiques ou encore de l'introduction d'espèces nouvelles. Ces mesures consistent en travaux de recherche, inventaires d'espèces et de milieux, sensibilisation du public, établissement de réglementations et de réserves, repeuplement des zones terrestres et marines, etc.

La flore calédonienne compte près de 4 000 espèces décrites, dont seule une vingtaine d'espèces vivant en forêt sont exploitées (niaouli, kohu, bois bleu, tamanou, kaori, santal ...). La faune terrestre se compose d'environ 5 000 espèces connues (lézards, geckos, serpents, tortues, roussettes, oiseaux ...), constituées à 90% d'arthropodes (insectes, crevettes d'eau douce ...). Le cagou, emblème de la Nouvelle-Calédonie, les perruches, le pigeon vert et le notou figurent parmi les espèces endémiques.

L'ensemble de la biodiversité marine est estimé à environ 15 000 espèces. La faune marine se compose de plus de 1 700 espèces de poissons, 4 espèces de tortues de mer et 6 500 types de mollusques marins. De nombreuses espèces restent encore à découvrir en Nouvelle-Calédonie. En comparaison, l'ensemble des fonds rocheux de toute l'Europe totalise 600 espèces.

► **Biodiversité.** *Contraction des mots biologie et diversité, elle évoque ainsi la diversité du monde du vivant dont l'homme est partie prenante. On distingue trois plans différents : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes et des services qu'ils rendent. On ajoute de nos jours souvent un quatrième plan, celui de la biodiversité fonctionnelle, représentative de la variété des interactions au sein de ces trois plans et entre eux.*

► **Écosystème.** *Unité écologique de base formée par le milieu physique (biotope) et des organismes animaux et végétaux qui y vivent (biocénose). Les principaux écosystèmes terrestres calédoniens sont les suivants :*

- **Mangrove :** *située principalement sur la côte Ouest et constituée de palétuviers croissant dans la vase du littoral calme et protégé, elle représente 50 % du linéaire côtier du territoire. Elle abrite une faune particulière et joue un rôle écologique majeur : elle piège les sédiments apportés par les rivières et sert de nurserie et de station d'épuration naturelle.*
- **Savane :** *elle recouvre plus de 40 % du territoire et se trouve essentiellement dans les parties Nord et Ouest de la Grande Terre. Constituée de vastes prairies peu ou pas arborées, elle a remplacé les écosystèmes primaires (forêts sèches et forêts denses humides) détruits par l'homme.*
- **Maquis minier :** *végétation arbustive formée de buissons, située surtout dans la partie Sud-Est et couvrant un peu plus de 30 % du territoire. Il pousse sur les "terres rouges" issues des péridotites, en remplacement des forêts humides après les incendies.*
- **Forêt dense humide :** *Elle couvre près de 20 % du territoire et pousse dans la chaîne centrale de la Grande Terre, prenant des formes variées en fonction de la nature du terrain et du climat.*
- **Forêt sèche :** *elle ne pousse que sur la côte Ouest, en dessous de 300 m d'altitude et en zone peu pluvieuse. Elle n'occupe plus que 1 % de sa superficie initiale, sous forme de noyaux dispersés couvrant une surface de 4 500 km².*

► **Endémique.** *Se dit d'une espèce présente uniquement dans une région ou un pays donné.*

SOURCES [1] Province Sud. [2] Province Nord. [3] CEIL. [4] FAO, Evaluation des ressources forestières mondiales, 2010. [5] DSCGR.

VOIR AUSSI

Province Sud : www.province-sud.nc

Province Nord : www.province-nord.nc

OEIL : www.oeil.nc

Portail de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie : www.biodiversite.nc

1.2 BIODIVERSITÉ

Flore et faune* [1 et 2]

	Espèces connues	Taux d'endémicité (a)		Espèces connues	Taux d'endémicité (a)
Flore			Faune		
Végétaux inférieurs :			Faune terrestre		
diatomées	252	30	Faune terrestre	5 000	80
algues bleues	174	9	dont : roussettes et chauves-souris	9	55
Plantes à fleurs pouvant loger en :			lézards et geckos	71	86
forêt dense humide	1 719	87	avifaune	153	nd
maquis minier	1 031	91	dont : oiseaux terrestres	123	20
savane	101	6	oiseaux marins	30	15
forêt sèche	395	36	mollusques	110	nd
mangrove	24	4	arthropodes (insectes, crustacés, arachnides, scorpions)	4 500	nd
plage et arrière-plage	180	13	Faune d'eau douce		
Fougères diverses pouvant loger en :			dont : éponges d'eau douce	4	50
forêt dense humide	181	45	mollusques d'eau douce	77	80
maquis minier	33	36	crevettes d'eau douce	6	17
savane	10	nd	poissons d'eau douce	96	17
forêt sèche	22	14	Faune marine		
mangrove	1	nd	dont : poissons	1 700	nd
plage et arrière-plage	5	nd	mollusques	6 500	nd
Conifères	43	100			
Palmiers	39	94			

* Données estimées.

(a) Taux d'endémicité : espèces endémiques/espèces connues.

Unités : nombre, %

11

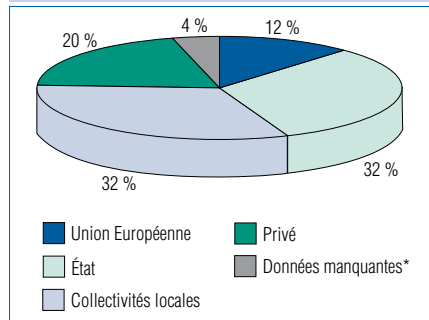
Superficies* des formations végétales présentes en Nouvelle-Calédonie [3 et 4]

	Superficie		Variation
	originelle	actuelle	
Mangroves	nd	35 900 (2006)	///
Forêts humides	1 341 900	390 000 (nd)	-71
Forêts sèches	460 000	5 200 (2006)	-99
Savanes et fourrés	95 900	676 000 (2009)	605
Maquis	115 400	370 000 (2008)	221

* Données estimées.

Unités : ha, %

Financements dédiés à la biodiversité en 2010 [3]



* La catégorie "données manquantes" concerne les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier le financeur initial et donc la nature des fonds.

Types de formations végétales touchées pour 100 hectares de végétation brûlée* [3]

Savanes	35
Forêts humides	12
Maquis miniers	11
Forêts sèches	1
Autres (a)	41

* En moyenne entre 2000 et 2015.

Unité : ha

(a) Végétation éparsée, zones cultivées, etc.

Impacts des feux de brousse [5]

	2010		2011		2012	
	Surface brûlée	Nombre de feux	Surface brûlée	Nombre de feux	Surface brûlée	Nombre de feux
Province îles Loyauté	-	-	-	-	-	-
Province Nord	2 750	172	4 639	110	219	117
Province Sud	2 765	90	4 231	135	466	99
Nouvelle-Calédonie	5 515	262	8 870	245	685	216

Unités : ha, nombre

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

L'environnement calédonien subit des pressions fortes provenant notamment de l'urbanisation, de l'activité industrielle, de l'agriculture et la pêche, de l'exploitation minière et forestière, et des feux, qui ont contribué à la modification des paysages et des écosystèmes. En outre, l'introduction d'**espèces** nouvelles, pour certaines **envahissantes**, entraîne la destruction ou la modification des milieux naturels.

La protection de ces derniers relève principalement de la compétence des provinces, qui définissent la réglementation générale applicable aux activités humaines, dans leurs codes de l'environnement respectifs. Certaines zones font l'objet de dispositions particulières : les périmètres miniers de protection (interdisant ou réglementant les activités minières) et les **aires de protection** terrestres ou marines. De plus, certaines activités, en raison des risques notamment écologiques qu'elles peuvent engendrer, sont soumises à la réglementation des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**. Quant à la qualité de l'air de Nouméa, elle est étudiée depuis 2007, en complément de la surveillance assurée par les industriels.

Compte tenu de la richesse exceptionnelle du lagon, de sa diversité et du bon état de conservation des espèces et des habitats marins et coralliens, le récif calédonien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. En outre, les lacs du grand Sud sont eux inscrits depuis 2013 sur la liste des zones humides d'importance internationale de la **Convention de Ramsar**.

En 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé le "Parc naturel de la mer de Corail", englobant l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, soit 1,3 million de km². Il s'agit de la plus grande aire marine protégée française. La Nouvelle-Calédonie est également membre du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération en matière de protection et d'amélioration de l'environnement dans le pacifique insulaire.

► **Espèces envahissantes.** Espèces, plantes ou animaux qui ont le plus souvent été introduites en Nouvelle-Calédonie par l'homme, de manière volontaire ou accidentelle.

► **Aires de protection :**

- **Réserve naturelle intégrale :** elle est instituée en vue d'empêcher tout impact lié aux activités humaines, son objet étant la recherche scientifique et le suivi environnemental.
- **Réserve de nature sauvage :** il s'agit d'une zone naturelle peu ou pas modifiée par l'homme, sans occupation significative. Elle est gérée de façon à préserver ses caractéristiques naturelles intactes, avec un niveau d'intervention sur le terrain très faible ou nul.
- **Réserve naturelle :** elle est sujette à des interventions de gestion environnementale en vue de permettre notamment le maintien d'espèces menacées ou endémiques. Elle peut accueillir des activités ponctuelles de sensibilisation du public.
- **Aire de gestion durable des ressources :** elle est instituée afin de permettre, dans le cadre d'une gestion active, de concilier la protection durable des caractères écologiques et de la biodiversité, tout en contribuant au développement économique local et aux activités de découvertes durables et de tourisme adaptées.
- **Parc provincial :** ayant pour vocation d'accueillir le public, il s'agit d'une zone qui présente un intérêt d'une part, au regard des espèces végétales ou animales, des biotopes, des écosystèmes, et d'autre part, d'un point de vue éducatif, récréatif et culturel.

► **Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).** Une ICPE est une installation industrielle, artisanale ou agricole identifiée comme susceptible de présenter des nuisances ou des risques vis-à-vis de l'environnement, de la santé, de la sécurité publique et de la commodité du voisinage (par exemple les stations-service ou les centres de stockage de déchets).

► **Convention de Ramsar.** Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971 et entrée en vigueur en 1975, elle est le traité intergouvernemental qui sert de cadre à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

SOURCES [1] Province Sud. [2] Province Nord. [3] Agence des aires maritimes protégées NC. [4] Commissariat général au Développement durable. [5] Scal-Air. [6] Fédération ATMO France.

VOIR AUSSI

Province Sud : www.province-sud.nc

Province Nord : www.province-nord.nc

Province Îles Loyauté : www.province-iles.nc

CEil : www.oeil.nc

DIMENC : www.dimenc.gouv.nc

Aires classés et protégés : www.biodiversité.nc

1.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aires de protection terrestres* [1 et 2]

	Date de création	Province	Surface
Réserve naturelle intégrale ou réserve de nature sauvage			17 017
Ile de Pam	1966	Nord	467
Massif de l'Aoupinié	1975	Nord	5 367
Mont Panié	1950	Nord	5 489
Montagne des Sources	1950	Sud	5 695
Montagne des Sources	1950	Sud	5 878
Réserves naturelles			37 201
Barrage de Yaté	1990	Sud	548
Cap N'Dua	1972	Sud	809
Chutes de la Madeleine	1990	Sud	393
Fausse Yaté	1990	Sud	388
Forêt Cachée	1990	Sud	630
Forêt de Saille	1980	Sud	1 099
Forêt Nord (d)	1972	Sud	272
Haute Dumbéa (c)	2012	Sud	7 988
Haute Pourina (b)	1995	Sud	4 463
Haute Yaté (b)	1960	Sud	5 542
Ile Lepredour (a)	1941	Sud	761
Massif du Kouakoué	1995	Sud	7 480
Mont Do (a)	1981	Sud	298
Mont Humbolt	1950	Sud	1 658
Mont Mou	1950	Sud	675
Nodéla	1996	Sud	918,3
Pic du Grand Kaori (d)	1972	Sud	310
Pic du Pin	1972	Sud	1 496
Pic Ningua	1980	Sud	357
Vallée de la Thy	1978	Sud	1 117
Aires de gestion durable des ressources			84
Bois du Sud	2009	Sud	15
Netcha	2009	Sud	69
Parcs provinciaux			35 862
Parc de la Haute Dumbéa	2012	Sud	9 169
Parc de la Rivière Bleue	1972	Sud	22 072
Parc des Grandes Fougères	1970	Sud	4 545
Parc du Ouen Toro	1989	Sud	44
Parc zoologique et forestier M. Corbasson	1962	Sud	31
Ensemble			91 639

Inclus dans (a) Parc de la Zone Côtière Ouest (b) Parc de la Rivière Bleue

Unité : hectare

(c) Parc de la Haute Dumbéa (d) Parc du Grand Lagon Sud.

* Hors province îles Loyauté qui jouit du statut de "Réserve foncière intégrale".

Aires de protection marines* [1 à 3]

	Date de création	Province	Surface
Réserve naturelle intégrale ou réserve de nature sauvage			23 482
Dohimen	2009	Nord	3 712
Etang de Koumac	1989	Nord	54
Hwanga Léthane, Péviane et Whan-Denece-Pouarape	2009	Nord	1 306
Îlot Goéland	1995	Sud	1
N'Digoro (a)	2004	Sud	16
Nekoroo	2000	Nord	1 260
Récif Sèche-Croissant	1994	Sud	45
Yves Merlet (b)	1970	Sud	17 089
Réserves naturelles			24 487
Aiguille de la Baie de Prony (b)	1993	Sud	3
Epave du Humbolt	1996	Sud	3
Grand Port (b)	2006	Sud	1 311
Grand Récif Arboré et passe de Boulari (b)	1981	Sud	14 490
Ile Verte (a)	1993	Sud	206
Îlot Bailly	1989	Sud	297
Îlot L'aragnère	1989	Sud	663
Îlot Signal	1989	Sud	236
Ouano (a)	2004	Sud	3 498
Passé de Dumbéa	2005	Sud	545
Poé (a)	1993	Sud	3 099
Roche percée et Baie des tortues (a)	1993	Sud	136
Aires de gestion durable des ressources			16 333
Baie de Port Bouquet	2010	Sud	323
Hyabé-Lé-Jao	2009	Nord	10 082
Îlot Amédée	1981	Sud	36
Îlot Canard	1989	Sud	149
Îlot Casey (b)	1993	Sud	152
Îlot Maître	1981	Sud	762
Îlot Moindé-Ouémié	2010	Sud	52
Îlot Ténia	1998	Sud	1 153
Kan-Gunu	2014	Nord	3 579
Pointe Kuendu	1988	Sud	47
Parcs provinciaux			928 686
Parc de la Zone Côtière Ouest	2009	Sud	255 268
Parc du Grand Lagon Sud	2009	Sud	672 762
Parc Provincial de Yeega	2009	Nord	656
Parcs naturels			
Parc naturel des Atolls d'Entrecasteaux (a)	2013	GNC	323 590
Parc naturel de la mer de Corail (b)	2014	GNC	129 196 716

Inclus dans : (a) Parc de la Zone Côtière Ouest

Unité : hectare

(b) Parc du Grand Lagon Sud

* Hors province îles Loyauté qui jouit du statut de "Réserve foncière intégrale".

(a) Inclut les réserves naturelles terrestres des îles Huon, Fabre et une partie de l'île Surprise; et les réserves intégrales terrestres de l'île Lelezeur et une autre partie de l'île Surprise.

(b) Correspondant à l'ensemble de l'Espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

Espèces protégées [1 et 2]

	Province Nord (2014)	Province Sud (2016)
Espèces végétales	308	217
Mammifères, dont cétacés	11	9
Reptiles, dont tortues et geckos	-	30
Oiseaux	170	158
Poissons d'eau douce	-	12
Poissons marins	2	1
Crustacés d'eau douce	9	13
Mollusques, dont volutes et bédiers	9	8
Insectes	1	1
Total	510	449

Unité : nombre

Espèces menacées en 2013 [4]

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine	autres collectivités d'outre-mer (a)
Danger critique d'extinction	65	30	98
En danger	130	51	99
Vulnérable	283	138	418
Total	478	219	615

(a) Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte,

Unité : nombre

La Réunion, Wallis et Futuna, Polynésie française et Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Espèces envahissantes répertoriées selon la province [1 et 2]

	Province Nord (2012)	Province Sud (2016)
Espèces végétales	505	67
Espèces animales	16	59

Unité : nombre

Pollution atmosphérique à Nouméa et dans quelques autres agglomérations [5 et 6]

	2011	2012 r (a)	2013	2014	2015
Nouméa					
indices bons à très bons	96,9	94,8	95,1	97,7	98,9
indices moyens à médiocre	3,1	5,2	4,9	2,3	1,1
Le Havre					
indices bons à très bons	77,8	76,7	72,6	78,4	79,2
indices moyens à médiocre	22,2	23,3	27,4	21,6	20,8
Martinique					
indices bons à très bons	79,5	69,0	75,6	65,2	51,4
indices moyens à médiocre	20,5	31,0	24,4	34,8	48,6
Guadeloupe					
indices bons à très bons	89,9	67,6	69,0	nd	55,0
indices moyens à médiocre	10,2	32,4	31,0	nd	45,0
Paris					
indices bons à très bons	75,6	79,4	80,5	74,8	70,7
indices moyens à médiocre	24,4	20,6	19,5	25,2	29,3

(a) Entrée en application du décret n°2010-1250

Unité : % de jours dans l'année

du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air ; il revient à la baisse les valeurs des particules fines dans la grille de calcul de l'indice Atmo.

1-TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

Plusieurs acteurs se partagent la compétence de la gestion des déchets en Nouvelle-Calédonie. Les communes gèrent l'évacuation et le traitement des déchets ménagers, tandis que la réglementation environnementale dépend des provinces.

Depuis les années 2000, des politiques sont menées afin de moderniser la gestion des déchets, celle-ci se limitant souvent jusque-là à la mise en décharge dans des dépotoirs communaux ou sauvages. Des équipements structurels ont ainsi vu le jour, tels les centres de tri et de transfert (ou déchèteries), les installations de stockage des déchets, les centres d'enfouissement technique, et les quais et ports d'apport volontaire.

L'agglomération nouméenne compte 5 déchèteries (dont 2 ouvertes en 2015), une installation de stockage des déchets non dangereux à Paita (Gadji), ainsi qu'un centre de transfert, de triage et de valorisation à Nouméa (Ducos). Quatre déchèteries sont également présentes en Province Sud, en dehors du Grand Nouméa. En province Nord, des centres d'enfouissement ont été mis en place dans les trois communes de la zone VKP. Ils devraient être remplacés à terme par une unité de stockage des déchets à Pouembout.

En 2015, l'ADEME a versé 252 millions de F.CFP d'aides, afin de soutenir entre autres des équipements structurants (déchèteries et points d'apport volontaires).

Suite à l'adoption en 2008 par la province Sud du principe de la **responsabilité élargie des producteurs**, l'éco-organisme TRECODEC gère la collecte et le traitement de six filières de déchets réglementés (batteries, pneus, piles, huiles de vidange, véhicules hors d'usage et déchets d'équipements électriques et électroniques). Depuis 2013, la province Nord a adopté la même réglementation, et la province îles Loyauté a mis en place une convention pour traiter certains de ses déchets polluants.

Des initiatives innovantes sont également prises par le secteur privé, comme la valorisation du verre, des huiles végétales usagées et des déchets verts. Les actions de sensibilisation publique et associative se développent, et depuis 2013, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets est relayée localement. Toutefois, les perspectives d'amélioration restent importantes, notamment en matière de réduction et tri des déchets, et de valorisation (concept d'économie circulaire).

► VKP. Voir 20.2.

► **ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)**. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. En Nouvelle-Calédonie, la représentation territoriale de l'ADEME apporte son soutien technique et financier aux acteurs locaux œuvrant pour l'environnement (associations, chambres consulaires, collectivités territoriales). Son accompagnement aux acteurs publics compétents (provinces pour les déchets, et DIMENC pour l'énergie) se traduit par l'élaboration d'accords-cadres annexés aux contrats de développement mis en œuvre par l'Etat.

► **Responsabilité élargie des producteurs (REP)**. Le principe de la REP découle de celui du pollueur-payeur. Cette responsabilité est partagée entre plusieurs acteurs. Les consommateurs paient une éco-participation en achetant leurs produits, puis en les remettant dans des points de collecte spécifiques après usage. Les producteurs et les importateurs de ces produits doivent organiser et financer la gestion des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché. Ils peuvent assumer leurs responsabilités de manière individuelle, ou collective, en adhérant et contribuant à un éco-organisme, auquel ils délèguent leurs obligations. En Nouvelle-Calédonie, l'éco-organisme TRECODEC prend en charge leurs obligations, en percevant les éco-participations et en organisant les filières de gestion des déchets réglementés.

Les produits usagés concernés par la REP sont principalement ceux qui sont difficiles à recycler ou valoriser, et qui sont à l'origine de coûts de gestion importants et d'impacts environnementaux significatifs. Sont concernés également les produits complexes (équipements électriques et électroniques) ou dispersés (comme les piles et accumulateurs), qui renchérissent de fait leur gestion.

SOURCES [1] CCI. [2] CSP. [3] SAEML Mont-Dore Environnement. [4] TRECODEC. [5] ISEE.

VOIR AUSSI

Province Sud : www.province-sud.nc

Province Nord : www.province-nord.nc

Trecodec : www.trecodec.nc

ADEME : www.nouvelle-caledonie.ademe.fr

SAEML Mont-Dore Environnement : www.mont-dore-environnement.com

CCI de Nouvelle-Calédonie : www.cci.nc

1.4 GESTION DES DÉCHETS

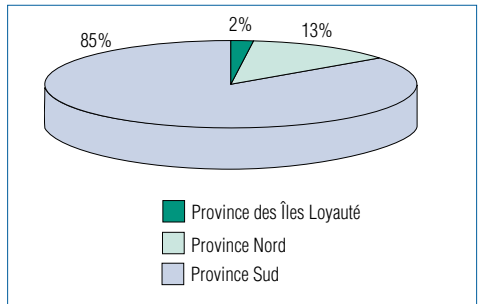
Déchets non dangereux produits par les entreprises de Nouvelle-Calédonie [1]

	2011	2012	2013 (a)
Déchets organiques	24 380	28 055	26 124
Papier-carton	22 243	24 365	24 886
Déchets métalliques	19 786	21 540	16 758
Bois	17 315	14 542	17 171
Plastiques	6 320	6 727	6 902
Autres	24 640	26 518	27 898
Total	114 683	121 747	119 739

(a) Hors artisanat et agriculture en 2011 et 2012 ;
Y compris artisanat en 2013.

Unité : tonne

Déchets non dangereux produits par les entreprises de Nouvelle-Calédonie en 2013 par province [1]



Collecte des déchets pour le Grand Nouméa [2]

	2011	2012	2013	2014	2015
Quantités collectées auprès des entreprises	60 038	56 977	57 948	60 924	57 716
Déchets industriels banals	44 941	42 803	43 445	45 157	42 914
Déchets liquides biodégradables	11 561	11 727	12 130	14 083	12 900
Déchets verts	3 536	2 447	2 374	1 684	1 902
Quantités collectées auprès des ménages	90 238	87 135	86 649	85 673	85 239
Ordures ménagères	53 312	54 552	53 870	53 450	51 918
Encombrants ménagers	17 212	11 066	12 645	14 510	15 522
Déchets verts	19 714	21 517	20 134	17 713	17 799
Total	150 276	144 111	144 597	146 597	142 955
Quantité de déchets ménagers par habitant (a)	0,35	0,34	nd	0,32	nd

(a) population estimée au 1^{er} juillet pour 2011 et 2012 et population recensée en août pour 2014.

Unité : tonne

Déchets recyclables collectés et valorisés [3 à 4]

	2011	2012	2013	2014	2015
Bouchons (a)	10	9	nd	18	nd
Verre (a)	nd	nd	nd	160	52
Plastiques	40	47	51	68	70
Cigarettes en aluminium	7	7	12	17	8
Cartons, journaux, papier	204	269	366	383	685
Huiles usagées (litres)	2 182	1 971	2 355	2 416	2 557
Accumulateurs usagés au plomb (batteries)	824	852	788	931	1 019
Piles et accumulateurs usagés	16	23	25	23	25
Pneumatiques usagés	2 426	2 918	2 901	3 043	3 230
Véhicules hors d'usage (nombre)	1 200	1 293	1 056	1 514	1 443
Equipements électriques et électroniques	///	///	///	564	1 206
Total (hors véhicules et huiles)	3 517	4 116	4 143	5 207	6 295

(a) Les bouchons et le verre sont collectés et stockés, mais ne sont pesés qu'au moment de leur envoi pour être valorisés.

Unité : tonne, sauf mention contraire

Évolution du nombre d'entreprises et de salariés dans le secteur de la gestion des déchets* [5]

	Entreprises					Salariés						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	65	76	81	86	91	96	383	423	445	472	469	486
dont : collecte des déchets dangereux ou non dangereux	41	47	51	50	54	58	285	243	251	262	259	270
traitement et élimination des déchets dangereux ou non dangereux	9	13	14	18	19	20	28	100	106	115	113	115
démantèlement d'épaves	2	2	2	2	2	2	13	13	13	11	13	14
récupération de déchets triés	13	14	14	16	16	16	57	67	76	84	84	87
Dépollution et autres services de gestion des déchets	3	3	4	5	5	5	31	50	64	63	71	76
Total	68	79	85	91	96	101	414	473	508	535	540	561

* Au 31 décembre de chaque année.

Unité : nombre